

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 11 avril 2014 à 20 heures 30 sous la présidence de Jacques-André Boquet, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : M. Stéphane Baudin , M. Jacques-André Boquet, Mme Jocelyne Brasseur, M. Philippe Castagné, Mme Carole Delhay, M. Marc Descamps, M. Jean-Louis Gourdon, M. Manuel Jacques, Mme Lina Joannès, Mme Nadia Kozan, Mme Nathalie Legrand, Mme Katty Lotiquet, M. Alain Maillet, Mme Lydie Mantile, M. Philippe Mouret, M. Christophe Pelé, Mme Sylvie Valente, et M. Jean-Jacques Zalay.

Absent ayant donné procuration : Mme Sophie Mopty à M. Christophe Pelé

Absent: -

Secrétaire de séance : M. Philippe Castagné

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2014

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 04 avril 2014.

2 – SUBVENTIONS 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste des subventions de fonctionnement figurant au budget primitif 2014 à l'article 6574 qui s'élève à 40 000 €.

3 - BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes et s'élève à :

- section de fonctionnement : 1 266 763,00 €
- section d'investissement : 763 146,00 €

4 - ENGAGEMENT DES DEPENSES

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager les dépenses dans la limite des prévisions budgétaires.

DIVERS

M. le Maire, informe le conseil municipal qu'un trac circule appelant à ne pas mettre les enfants à l'école le lundi 14 avril pour protester contre la réforme des rythmes scolaires. M. le Maire précise qu'il n'a pas été informé par les auteurs de cet appel et souligne que l'école est obligatoire. D'autre part, le gouvernement ayant confirmé qu'il ne renoncera pas à l'instauration des nouveaux rythmes scolaire, M. le Maire indique que le RPI travaille actuellement en collaboration avec les délégués élus des parents d'élèves, les professeurs des écoles, et les associations à mettre en place un projet péri-éducatif qui soit le plus profitable pour les enfants des écoles. Il indique qu'il fera parvenir un courrier aux parents d'élèves prochainement leur indiquant les modalités de la mise en œuvre de la réforme. Une réunion publique sera également organisée pour présenter les applications locales de cette réforme.

M. le Maire informe le conseil municipal que le premier conseil communautaire pour l'élection du Président et des Vice-présidents à la CCCA aura lieu le mercredi 16 avril à 19h00 à Rethondes.

Mme Jocelyne Brasseur rappelle aux conseillers que les papiers d'inscription pour le voyage des anciens sont à distribuer au plus vite.

Mme Jocelyne Brasseur rappelle également que la chasse aux œufs de pâques pour les enfants de la commune aura lieu le dimanche 20 avril à 11h00 salle Victor de l'Aigle.

Mme Katty Lotiquet demande si les accès au bâtiment commercial, rue de la Cense ont été achevés. M. le Maire lui répond que la communauté de communes a terminé ces travaux.

Mme Nadia Kozan rappelle qu'un conseil municipal junior a lieu ce samedi 12 avril à 10h00.

Mme Nicole Prévost présente dans le public demande que le conseil municipal demande l'inscription du captage d'eau de la commune à l'opération « Protection de 1000 captages d'eau d'ici 2015 » dans le cadre de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable. Elle souhaite aussi qu'une réponse soit apportée au commencement de l'exploitation de la décharge de Château-Gauthier. Concernant l'eau M. Boquet lui répond qu'il n'a pas une connaissance suffisante du dossier pour pouvoir donner une réponse immédiate, et que le conseil municipal sera saisi de cette demande ultérieurement. Concernant la décharge M. Boquet rappelle que la commune a fait appel du jugement du tribunal administratif d'Amiens.

M. Philippe Mouret se fait porte parole de quelques habitants se plaignant des contrôles radars trop fréquents du garde-champêtre. M. Boquet ne voit pas en quoi ces contrôles peuvent gêner ceux qui respectent les limitations de vitesses. Il précise que plusieurs personnes ont été verbalisés avec des vitesses supérieures à 90 Km/h dans les rues communales et que ces contrôles sont nécessaires pour la sécurité de tous.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Maire déclare la séance close à 22h55.

Tracy-le-Mont, le 15 avril 2014

**Le Maire,
J.A BOQUET**

